# compte\_rendu de la réunion du comité directeur du 19 décembre 1983

Le 19 décembre 1983, à 18 heures, le Comité directeur de l'amicale s'est réuni, sous la présidence de Jean LETOURNEAU, au siège de l'association 21 rue St Augustin à Paris.

Etaient présents : Georges AGUESSE Jeanne AMBROSINI Monique BADENES Henriette BOSSELUT Suzanne BOULAY Jacques BOUR Louis BOUR Josette BUCHOU Jean CAYEUX Bertrand CHAUTARD Yves CORNILLEAU Alfred COSTE-FLORET Georges COUDRAY Jean COVILLE Roger DOBIGNY Jacques GARANCHER Maurice GERARD Erwin GULDNER Gabrielle JOLY Jean LETOURNEAU René LIGER André-François MERCIER Louis MICHAUD André MONTEIL Georges MOUTHON Pierre NICOLET Maurice PREVOTEAU Jean TEITGEN Pierre WENGER

Jean COVILLE, secrétaire général, donne lecture de la liste des excusés qui sont les suivants :

Roger BOSC-BIERNE

Jean BOYER

Jules CATOIRE

Georges DENIZOT

André DILIGENT

Robert DOURLENS

Lucien DUFRENOY

Robert LECOURT

René L'HELGUEN

Jean LOBJEOIS

Roger MENAGER

Pierre PFLIMLIN

Emmanuel RAIN

Maurice-René SIMONNET.

Puis Coville donne connaissance d'une lettre qu'il a adressée, au nom du Comité directeur, aux anciens membres du Comité qui, pour des raisons diverses, n'avaient pu assister à l'assemblée générale de mars dernier ni poser leur candidature. Il leur demandait de continuer à en faire partie. Tous, sauf un, ont accepté.

Coville rend compte ensuite des activités du Bureau depuis la dernière réunion du Comité directeur. Il mentionne l'envoi de la carte d'adhérent, assortie d'un timbre auto-collant de cotisation. Cependant certains des membres présents signalent que cette carte ne leur est pas parvenue.

La discussion s'engage ensuite sur la teneur du «M.R.P. vous parle». La grande majorité des destinataires approuve son contenu. Cependant certains le trouvent trop politiquement engagé, soit dans un sens soit dans un autre. Il est alors précisé que ce bulletin ne doit pas se borner à un rappel nostalgique de ce que fut le M.R.P., mais qu'il doit, à travers nos prises de position, notre doctrine commune, qui nous rassemble encore ici, tirer du passé une vue sur le présent et sur l'avenir de notre pays. Ces principes seront rappelés dans les prochains numéros du bulletin car, malgré les orientations différentes prises par les anciens adhérents du M.R.P., chacun doit pouvoir s'y exprimer librement, sans trahir les options et l'idéal qui furent les nôtres quand nous avons adhéré au M.R.P.

Jean Coville expose ensuite ce que sera le prochain numéro du bulletin, actuellement en préparation.

Au sujet de la prochaine assemblée générale, il est décidé de la tenir ailleurs

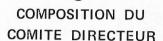
que dans la crypte de St Sulpice, probablement au Sénat, après la messe qui serait avancée à 17 heures.

La date en est fixée en principe au vendredi 23 mars, sous réserve de l'accord du curé de St Sulpice et d'Alain Poher.

Avant de se quitter, certains participants ont souhaité que les réunions du Comité directeur soient plus fréquentes. Il en sera donc ainsi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Jeanne AMBROSINI



1- Rectifications orthographiques à la liste publiée dans le bulletin n°9 de novembre 1983:

a. Bruno COIRATON et non COIRATION

b. André DILIGENT et non DILLIGENT

2-Adjonctions à cette liste :

Monique BADENES, Paris;

Charles BARANGE, ancien député du Maine et Loire;

Josette BUCHOU, Paris;

Jean-Marie DAILLET, député de la

Henri FREVILLE, ancien député d'Ile et Vilaine, ancien maire de Rennes.

Notre ami Jacques GARANCHER. qui avait assisté le 19 décembre à la réunion du Comité directeur dont il est rendu compte ci-dessus, est décédé subitement le jour de Noël d'une crise cardiaque.

JACQUES GARANCHER

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, il avait fait une carrière professionnelle de premier ordre et au sein de la fédération de la Seine du M.R.P. il avait été un militant très actif. écouté et estimé.

Nous adressons à sa famille et à ses proches nos très sincères et amicales condoléances.

# AMIS DÉCÉDÉS

Mme Bernard CAYEUX (Oise) Gérard DEFRESNE (Paris) Albert EHM (Sélestat) Mme FAILLIE (Paris) Jacques GARANCHER (Paris) Paul GOSSET (Valenciennes) Jeanne GRIZOT (Paris) Charles JULIEN (St. Maur des Fossés) Claude PERRAULT (Paris) **Mme Marguerite PEYREDIEUX** (St. Maur des Fossés)

Henri THIBAULT (Rambouillet)

#### ALBERT EHM

M. Albert EHM, ancien député-maire de Sélestat, est décédé à l'âge de 71 ans.

Ancien membre de l'Assemblée nationale constituante, M. Albert EHM fut conseiller (M.R.P.) de la République (1947-1950), puis député (U.D.R.) du Bas-Rhin (1958-1978). Il fut parallèlement conseiller général de Marckol—sheim (1947-1949) puis de Sélestat (1949-1979) et maire de la ville de Sélestat (1953-1965).

#### A NOS ADHERENTS

Comme nous l'avons déjà dit, le «M.R.P. vous parle» est tout entier une tribune libre. Vous ne pouvez donc être surpris d'y trouver des opinions parfois diverses ou divergentes. Il en était déjà ainsi à l'époque où le M.R.P. était un parti politique bien vivant. Il en est encore de même maintenant que les membres de l'amicale, tout en étant fidèles à la même doctrine, n'ont pas tous fait les mêmes choix politiques.

Pour cette raison les articles de ce bulletin sont généralement signés. Quand ils ne le sont pas, ils expriment l'opinion du Bureau de l'association.

#### A NOS LECTEURS

Comme l'a décidé le Comité directeur de l'amicale, au cours de la réunion dont le compte rendu est ci-contre, nous continuerons cette année comme précédemment, non seulement à rappeler le souvenir de certains faits ou de certains hommes, mais à porter des jugements sur l'actualité en fonction des principes qui nous ont guidés dans le passé.

Cette actualité est suffisamment grave, à l'intérieur et à l'extérieur, pour justifier une attention constante.

Nous nous y appliquerons, en éclairant l'essentiel.

Si nous sommes plus nombreux à porter cette attention, notre influence pourra s'étendre.

Adressez nous donc des listes de destinataires, qui pourraient faire bon accueil à ce bulletin.

## Jean RAYMOND\_LAURENT

(1890 - 1969)

Raymond-Laurent fut le dynamique organisateur et animateur du P.D.P. (Parti démocrate populaire), dont Robert CORNILLEAU était le penseur et le doctrinaire. L'équipe était bonne et fit ses preuves, malgré des moyens extrêmement réduits. Le P.D.P. a tenu sa place entre 1924 et 1939 dans le monde politique français et à la Libération a facilité la naissance du M.R.P.

Grand, solidement bâti, le regard perçant derrière ses lunettes, parlant avec autorité, sans recherche oratoire, mais toujours très clairement, RAYMOND-LAURENT sut s'imposer à ses amis démocrates, quand fut créé en 1924, largement d'ailleurs à son initiative, le P.D.P., dont il devint et resta le Secrétaire Général. Je le revois dans son petit bureau de la rue Palatine, avec sa secrétaire, infatigable elle aussi, Mademoiselle LAUSANNE.

Né à Nimes, en 1890, RAYMOND-LAURENT était de souche lorraine par son père et d'ascendance catalane espagnole par sa mère. C'est en 1905, alors qu'il était élève de 1ère à l'école St Martin d'Amiens, qu'il eut ses premiers contacts avec le «Sillon» de Marc SANGNIER. Conquis par les idées de la Démocratie chrétienne, il ne devait pas cesser, toute sa vie, de militer ardemment pour son idéal.

Après des débuts professionnels difficiles, à New-York, puis à La Havane, il trouva un emploi au Comité France-Amérique, ce qui lui permit de participer plus activement à la vie du «Sillon» et de son journal «L'Eveil démocratique». Plus tard, il participa à la campagne électorale de Marc SANGNIER à Vanves en 1914.

Mobilisé en 1915, RAYMOND-LAURENT fut gravement blessé en septembre de cette même année. Après la guerre, à la suite de ses contacts avec «l'Ame Française» d'Ernest PEZET, il participa avec Robert CORNILLEAU, Emile LANDE et Alfred BOUR, à la création d'une fédération des Républicains Démocrates dans la banlieue de Paris.

Puis, peu après la naissance du P.D.P. et à l'initiative d'ARTHUS-BERTRAND, futur maire du 6ème arrondissement de Paris, il fut élu conseiller municipal du quartier St Germain des Prés et devint Président du Conseil Municipal de Paris en 1936.

Deux ans après, en juin 1938, à

l'occasion d'une élection législative partielle, RAYMOND-LAURENT, à la surprise générale, fut élu député de St Etienne-St Chamond, après des controverses mémorables avec Maurice THOREZ et Jacques DUCLOS, qui soutenaient son adversaire communiste.

Membre actif du groupe de Résistance, dit «de la rue de Lille», fondé par Emilien AMAURY, il devint à la Libération, député de la Manche et en octobre 1949, à la demande de Georges BIDAULT, Secrétaire d'Etat à la Marine.

Retiré de la vie politique active en 1958, RAYMOND-LAURENT n'avait rien perdu de son besoin d'action, qu'il consacra notamment à l'association FRANCE-CANADA, qu'il créa et présida, à l'Union Nationale des associations familiales etc ...

Mais en 1965, un grave infarctus du myocarde, dont il réchappa miraculeusement, l'obligea à un arrêt quasi total de ses activités. Ce fut pour lui un coup très dur. Le 26 mars 1969, il nous quitta pour l'autre monde, après une vie militante bien remplie.

Louis BOUR

#### ADHESIONS, ABONNEMENTS ET COTISATIONS

En raison des conditions défectueuses de distribution du courrier, que chacun connait, il nous a été rapporté que certains adhérents de notre amicale n'avaient pas reçu la carte d'adhérent, qui a bien été adressée à tous, avec une lettre du président et un timbre auto-collant indiquant le paiement de la cotisation 1983.

Nous demandons à ceux qui seraient dans ce cas de nous le faire savoir : nous leur adresserons une nouvelle carte.

Nous souhaitons d'autre part que nos adhérents et nos abonnés nous fassent parvenir dès que possible leur cotisation et leur abonnement pour 1984. Quelques uns l'ont déjà fait : nous les en remercions.

Nous voudrions rendre ce bulletin bi-mestriel, c'est-à-dire publier 6 numéros par an: la matière ne manque pas!

Par vos cotisations et vos abonnements vous nous permettrez d'atteindre cet objectif.

### in memoriam

#### PAUL GOSSET (1907 - 1983)

#### Député du Valenciennois pendant 13 ans

Victime d'une série de crises cardiaques, Paul Gosset, membre fondateur de la fédération MRP du Nord dès la Libération, est décédé le 6 décembre dernier, à l'âge de 78 ans, à Valenciennes, sa ville natale (19 juin 1907) à laquelle il resta fidèlement attaché toute son existence. Ses obsèques eurent lieu en l'église Saint Géry.

Elu député du Nord (3e circonscription, Valenciennois-Avesnois) dès 1945, cet homme de qualité siégea durant treize ans au Palais Bourbon, sur les bancs du groupe MRP, tout au long de la IVe République : d'abord dans les deux assemblées constituantes (1945-1946), puis réélu constamment dans les trois législatures suivantes (en 1946, le 17 juin 1951, le 2 janvier 1956), aux côtés des regrettés Jean Catrice, Paul Delmotte, Jean Duquesne.

La confiance de ses collègues parlementaires le porta en 1953 à la présidence de la Commission parlementaire de la Presse, devant laquelle défilèrent les projets mort-nés de statut de la Presse, sans qu'aucun hélas! ne puisse finalement aboutir. Peu avant sa mort, notre ami se tenait informé du projet en cours sur les entreprises de presse.

Il siégea également au Conseil supérieur de la cinématographie et à la Haute cour de Justice.

Conseiller municipal de Valenciennes durant trois décennies, (1945-1977), il fut après 1958 adjoint à la Culture. aux côtés du maire Pierre Carous, dans ce bel Hôtel de Ville du XVIIe siècle dont seule la magnifique façade espagnole échappa aux flammes des bombardements en juin 1940. A ce titre, voici neuf ans, à l'occasion de la commémoration de la Constitution Républicaine de 1875, Paul Gosset tint à rendre un hommage solennel à son illustre compatriote Henri-Alexandre Wallon (1812-1904), né à Valenciennes le 23 décembre 1812, rue des Carmes, auteur et défenseur habile du fameux amendement sur lequel fut fondée la IIIe République; amendement voté le 30 janvier 1875, à 18h45, par 353 voix contre 352. Un Prix de l'Académie française couronna récemment son oeuvre, sur l'initiative de Maurice Schumann.

Père de famille nombreuse, Paul Gosset fut toujours un militant ardent, en particulier dans les organisations de jeunesse et familiales. Membre de l'Association Catholique de la Jeunesse Française (A.C.J.F.), il présida la Confédération générale des familles et fonda le cercle d'études «Ecole et famille». Il fut également administrateur de Caisses de Sécurité sociale et de Mutuelles.

Ancien sous-directeur d'une usine de tissage, notre ami collabora jadis à plusieurs journaux du Nord («Le Petit Valenciennois», «La Croix du Nord»).

Dès novembre 1940, Paul Gosset rejoignit les Forces françaises combattantes, au sein d'un réseau du Nord assurant la liaison avec les états-majors britanniques et français de Londres. Il était titulaire de la Médaille de la Résistance, de la Médaille des Forces françaises libres, de la rosette de la Légion d'Honneur.

Front intégralement chauve, yeux bleus et souriants, il avait pris avec l'âge une sorte d'allure de vénérable et de sage tolérant et ouvert à tous.

Fidèles à sa mémoire, nous présentons l'expression de notre sympathie à ses huit enfants, en particulier à notre excellent confrère Philippe Gosset, rédacteur en chef de «Télé Sept Jours» et à son frère Claude, maire de Hondschoote, dans les Flandres françaises.

«Vivre l'Eternité du Christ. Partager son amour du Bien» : tel est l'exergue mentionné en tête de son billet mortuaire.

Georges VERPRAET

#### **BONNE ANNEE**

Il paraît que pour certains «beaux esprits», il est vraiment très démodé d'échanger des voeux à l'occasion de Noël et de la Nouvelle Année. Eh bien, tant pis! Soyons démodés, car, pour beaucoup, cette habitude des voeux est la seule occasion de témoigner d'un souvenir demeuré amicalement fidèle. Tous ceux qui collaborent de leur mieux à mettre au point ce «M.R.P. vous parle» sont donc heureux d'adresser à tous ceux qui le lisent leurs souhaits les plus cordiaux, pour eux personnellement, pour leur famille, pour leur santé. Au moins que se maintiennent entre eux et entre nous ces liens priviligiés d'amitié dont nous avons voulu faire une marque distinctive du M.R.P.

En relisant les souhaits que nous vous adressions l'an dernier, nous constatons, hélàs, qu'il nous a fallu déplorer au coyrs de ce 1983 qui s'achève la mort de trop de nos amis les plus chers. Mais nous devons constater que sur le plan de la paix du monde, nous ne f fumes guère exaucés; la Pologne, l'Amérique du Sud, le Moyen Orient ... Partout, les conflits s'éternisent, voire s'exaspèrent. Dans le cher Liban, comme au Tchad, la France est présente, et non sans risques.

Mais notre espoir se veut tenace. Que la Providence permette à ceux qui se combattent de trouver enfin un terrain d'entente et à la France de contribuer à une telle recherche. Elle demeurera ainsi fidèle à sa traditionnelle mission dans le monde.

M.R.P. VOUS PARLE

# ACTION POUR LA DIGNITE HUMAINE

Cette association, que préside Mme Irène de LIPKOWSKI, ancien député et dont les vice-présidents sont nos amis le bâtonnier PETTITI et Jean SCELLES, a pour but de lutter contre les périls encourus par la famille en général, par la femme et par l'enfant en particulier.

Au cours d'un récent colloque au Sénat, elle a dénoncé le trafic de malheureux enfants, la prostitution et les sévices qu'ils subissent.

Siège social:

28, place St. Georges 75009 PARIS

# La C.F.T.C. et les élections à la Sécurité sociale

Le 19 octobre 1983 les salariés ont élu les membres des conseils d'administration des caisses d'assurance-maladie et d'allocations familiales. Pour ceux qui réclamaient, depuis longtemps, ces élections il s'agissait, paraît-il, de rendre aux assurés la gestion de la Sécurité sociale. Depuis les ordonnances de 1967, d'aucuns affirmaient que celle-ci aurait été dirigée, grâce à la complicité de certaines organisations syndicales, par les pouvoirs publics et le patronat.

On connaît les résultats. Les assurés ont refusé la majorité aux confédérations taxées de soutenir le gouvernement et n'ont pas voulu désavouer les «réformistes» qui avaient accepté de gérer dans des conditions difficiles la Sécurité sociale. Cependant, pour apprécier la signification de cet évenement, il faut se rappeler le chiffre élevé des abstentions, 48% des électeurs inscrits.

Il est vrai que cette consultation électorale avait été très mal préparée. Par ailleurs, si les heures de radio et de télévision, consacrées à la campagne électorale, avaient bien été réparties équitablement entre les syndicats, les informations en général, dispensées par les media, continuaient à privilégier les organisations «révolutionnaires» et à entourer de la conspiration du silence certaines centrales syndicales, telle la C.F.T.C., qui se refusent à la lutte des classes ou à toute confusion entre leur rôle et celui des partis politiques. Comment s'étonner dès lors que les Français se sentent de moins en moins concernés par une action syndicale qu'on leur montre obéissant plus à des motivations partisanes qu'à un véritable souci de la défense des travailleurs?

Malgré l'ostracisme dont elle est l'objet - c'est ainsi que ses responsables, Jacques Tessier ou Jean Bornard, n'ont jamais été invités, comme leurs collègues, à des grandes émissions comme le Club de la presse ou Face au public - la C.F.T.C. a fait un excellent score, elle obtient 12,31% des voix dans les caisses primaires d'assurance-maladie, et 12,45% dans les caisses d'allocations familiales. Par rapport aux élections prud'homales de 1982, où elle représentait 8,46% des suffrages exprimés, elle progresse de quatre points. Force Ouvrière se réjouit d'avoir recouvré un certain nombre de voix de la vieille C.G.T. quarante ans environ après la scission; il aura fallu beaucoup moins de temps à la C.F.T.C. pour se rapprocher de la C.F.D.T. et

obtenir deux-tiers du nombre des suffrages recueillis par cette dernière. Près d'un million huit cent mille électeurs ont fait confiance à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Dans beaucoup de départements, elle disposera de deux sièges d'administrateurs dans chacune des caisses de Sécurité sociale. Elle devient, en Alsace, la première organisation syndicale en faisant élire quatre administrateurs et même parfois cinq.

Il ne manque point d'observateurs peu bienveillants pour faire remarquer que ces résultats ne reflètent pas forcément la situation dans les entreprises et pour opposer à ce scrutin du 19 octobre les élections aux comités d'entreprise. Pourtant les statistiques fournies alors ne concernent guère que deux millions et demi de travailleurs à chaque consultation électorale, soit cinq millions en deux ans et laissent de côté tous les salariés des entreprises de moins de cinquante personnes. Des élections portant sur quelque trente millions d'assurés, même si près de la moitié se sont abstenus, ont incontestablement plus de poids pour mesurer l'influence des confédérations syndicales.

La C.F.T.C. a recueilli les fruits de son action, de la mobilisation de tous ses militants , du sérieux de leurs positions, de leur attachement à toutes les libertés, à propos de l'enseignement, du choix des médecins ou de l'activité professionnelle des mères de famille, etc ... Elle devra maintenant tirer des enseignements de son succès. Il faudra réfléchir en particulier sur les données fournies par un sondage effectué «à la sortie des urnes», à la demande du ministre des Affaires sociales, qu'on ne peut pas soupçonner de favoritisme à l'égard de la C.F.T.C.

On sait que 14% des retraités ont voté pour la C.F.T.C. alors que 32% votaient Force Ouvrière, que 15% des étudiants ont apporté leurs voix à la C.F.T.C. soit un pourcentage dépassant de deux points la moyenne nationale, alors que la C.G.T., F.O., et la C.F.D.T. obtiennent chez les étudiants des chiffres inférieurs à leur score national moven. Pourra-t-on dire maintenant que la C.F.T.C. constitue le refuge des personnes âgées ou des nostalgiques du passé, qu'elle livre des combats d'arrièregarde ? C'est parmi les jeunes qu'elle fait ses meilleurs scores. Ne serait-elle pas alors l'organisation syndicale de

l'avenir?

Cette tâche de réflexion et de prospective qui s'impose à la C.F.T.C. devra s'accompagner d'un effort de formation du millier d'administrateurs, titulaires et suppléants, qu'elle a fait élire dans les caisses d'assurancemaladie et d'allocations familiales. En effet leurs responsabilités, à défaut de pouvoirs réels, seront lourdes et beaucoup de difficultés les attendent.

Malgré ce qu'ils en ont dit, les pouvoirs publics ne sont pas prêts à abandonner aux nouveaux administrateurs élus la gestion de la Sécurité sociale. Ils continueront, comme par le passé, à se réserver la fixation des recettes et des dépenses, c'est-à-dire du taux des cotisations et des prestations. Aucun gouvernement, qu'il soit de droite de gauche ou du centre, ne peut se désintéresser d'un tel flux financier : le budget social de la nation, avec neuf cents milliards, rivalise avec celui de l'Etat.

Même l'administration proprement dite du système de distribution de ces sommes énormes restera en tutelle. Oublieuses de leurs promesses électorales. les autorités en place depuis le 10 mai 1981 ne relâcheront pas la pression qu'elles avaient âprement reprochée à leurs prédécesseurs. Monsieur Beregovoy. après Madame Questiaux, a chausse les bottes de Monsieur Farge : que les nouveaux conseils ne comptent pas sur une croissance des effectifs ni sur une augmentation de leur dotation de gestion administrative qui restera autour de 6% des sommes manipulées. ce qui, notons-le au passage, n'est pas excessif!

Les pouvoirs des nouveaux conseils seront modestes : ils nommeront les agents de direction, voteront les budgets de gestion administrative ou d'action sociale, veilleront à la qualité des services rendus, c'est-à-dire à la rapidité des remboursements ou des versements.

Mais leur influence peut-être considérable : ils joueront, en quelque sortie, le rôle d'intermédiaires, de médiateurs, on pourrait presque dire de missionnaires entre les pouvoirs publics et leurs électeurs. Ils devront des deux côtés à la fois écouter, expliquer et convaincre. En face de règlements nationaux il faudra apprécier et faire valoir les conditions locales. A l'Etat, ils feront connaître les désirs des assurés ou des allocataires, à l'opinion publique, ils feront prendre conscience des contraintes ou plutot

des réalités.

L'institution de la Sécurité sociale peut être améliorée, mais elle ne peut pas continuer à se développer au rythme de ces dernières années. Pour reprendre un slogan de la campagne électorale de la C.F.T.C. : demander plus par les temps actuels, ce n'est pas sérieux, mais vouloir beaucoup mieux, c'est possible!

Des choix s'imposent donc, ne seraitce qu'entre les diverses branches de la Sécurité sociale, Actuellement, selon le ministre des Affaires sociales, les dépenses de la Solidarité nationale se répartissent ainsi : 9% pour le chômage, dépenses qui ne relèvent pas actuellement de la Sécurité sociale, 13% pour les prestations familiales, 35% pour l'assurance-maladie' dont 70% des crédits concernent les personnes âgées, et 43% pour l'assurancevieillesse. Autrement dit la grande majorité des fonds de la Solidarité nationale va aux titulaires de pension. Il ne s'agit pas de le leur reprocher ni de le regretter mais il faut savoir de quoi l'on parle et prendre la mesure des enjeux.

La part des allocations familiales ne suit pas la progression des autres prestations sociales. L'ensemble des prestations sociales croît en moyenne de 6% par an. En 1949, la nation réservait aux familles 3,6% de sa production intérieure brute, vers 1955 et 1956, elle allait même jusqu'à 4%; vers 1976 ce pourcentage était descendu à 3,2%, il est remonté depuis cette date à 3,5%. Il y va de l'avenir de notre pays et même de notre système de protection sociale.

Les administrateurs C.F.T.C., fidèles à la vocation constante de leur organisation de promotion de la politique familiale, vont-ils réclamer désormais une régression de l'assurance-maladie ou de l'assurance-vieillesse ? Il n'en est évidemment pas question, mais on ne peut pas tout demander à la fois; ce qui sera obtenu dans un domaine risque de manquer dans un autre.

Il n'y a pas de solution miracle aux problèmes de la Sécurité sociale. Mais si l'on veut conserver cette conquête des travailleurs, à laquelle ils se montrent tant attachés, il faudra se montrer à la fois lucide, courageux et inventif. La C.F.T.C. ne se refusera en ce domaine à aucune réflexion ni aucune discussion. Elle est prête à assumer les responsabilités qui lui ont été confiées par un certain nombre de travailleurs.

> Pierre BOISARD Président de la Caisse Nationale des Allocations Familiales Membre du Conseil confédéral de la C.F.T.C.

ALAIN POHER REMET LA LEGION D'HONNEUR A JEAN LOBJEOIS

Roger DOBIGNY

Au nom du Ministre des Affaires sociales, Pierre BEREGOVOY, le journal officiel du 15 juillet 1983 annonçait la promotion au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur de Jean LOB-JEOIS, conseiller municipal de GAGNY.

C'est le jeudi 15 décembre que, dans un salon de la Présidence du Sénat, Alain PCHER, entouré d'une centaine d'invités, a remis cette distinction à notre

Dans une cordiale allocution, le Président POHER retraça la carrière et évoqua la vie militante de Jean LOBJEOIS. Sur le plan professionnel : 47 ans d'activité aux Erablissements PANHARD-LEVASSOR, où il gravit une par une les marches de la hiérarchie. Sur le plan syndical : création et animation dès 1936 de la section syndicale C.F.T.C. de la métallurgie. Dans le 13ème arrondissement de Paris : participation active à la vie associative. Dès la Libération, contribution à l'essor du M.R.P. comme responsable des équipes ouvrières. Puis en mars dernier, élection au Conseil municipal de GAGNY, dont il est le doyen. Enfin, il est délégué général du Souvenir français pour le département de la Seine St Denis. Infatigable, il poursuit inlassablement ces multiples activités, admirablement secondé par son épouse.

Le Président POHER évoqua aussi quelques souvenirs communs; il souligna que l'activité de notre ami s'exerçait essentiellement au service des autres et conclut que cette croix était bien méritée.

Puis il l'épingla sur la poitrine de LOBJEOIS, des généraux Jean RICHARD et Jean FAYARD, représentant le Souvenir français.

Très ému, notre ami remercia Alain POHER, ainsi que Madame Monique BADENES, membre de son Cabinet et organisatrice de cette réunion. Il associa à sa promotion tous ceux et toutes celles qui, au cours de ces nombreuses années, l'assistèrent dans ses multiples activités. Il évoqua le souvenir d'amis disparus, parlementaires ou militants: Joseph DUMAS, Francine LEFEBVRE, Jean FONTAINE, Valentine VUILLERMOZ.

Il associa son épouse à sa joie, remercia son fils, ses amis, ses anciens collègues de travail, puis il invita tous les assistants à se diriger vers le buffet.

Au terme de cette belle soirée, je pensais que même en 1983, il est rare qu'un militant d'action sociale accède à la Légion d'Honneur et je crois qu'on reconnaîtra Jean LOBJEOIS dans cette citation de Jules ZIRNHELD, fondateur de la C.F.T.C.:

«Quels que soient les mérites qu'ils déploiront, quels que soient la valeur ou l'autorité qu'ils acquerront, qu'ils restent humbles dans leurs pensées et dans leurs ambitions et surtout qu'ils restent des militants du peuple dans toutes les fibres de leur coeur et dans tous les replis de leur intelligence».

Etaient présents autour du Président Alain POHER:

M. REVIRON, directeur adjoint représentant, M. AUROUSSEAU, préfet de la Seine-Saint-Denis,

Les généraux Jean RICHARD et Jean FAYARD, président national et ancien président du Souvenir français.

Les anciens du M:R.P.:

Robert LECOURT, ancien ministre, membre du Conseil constitutionnel;

André FOSSET, ancien ministre, sénateur des Hauts de Seine;

Louis BOUR et Jean CAYEUX. anciens députés de la Seine;

Jean COVILLE, ancien Secrétaire général de la Fédération de la Seine.

Jacques PELLETIER, sénateur de l'Aisne.

Michel TEULET et Jean CORBON, conseillers généraux;

Jean-Jack SALLES, maire des Lilas, conseiller régional d'Île de France;

Les représentants de la municipalité de GAGNY, conduits par M. Jean VALENET, maire;

Le père BRETAUDEAU, responsable de la paroisse Ste Thérèse du Chesnay à GAGNY.

# LE TEMPS DE L'EPREUVE

Il y a un an, le Président de la République affirmait depuis Latché qu'il préférait convaincre que contraindre pour parvenir au grand service public unifié laïque de l'enseignement ... Et tout au cours de 1983, le Gouvernement a emprunté une démarche hésistante. comme s'il cherchait à tester la capacité de résistance des responsables de l'enseignement privé. Des propos modérés ont alterné avec des agressions caractérisées, comme pour éviter de mettre en alerte une opinion publique qui ne cessait de confirmer son attachement à la liberté de l'enseignement à travers de nombreux sondages.

Mais au fur et à mesure que les socialistes connaissaient les déboires économiques et sociaux que nous savons, ils ont dû chercher des diversions à l'intention de leurs militants, de plus en plus décus ... Et on a vu fleurir des rassemblements, encadrés par la Fédération de l'Education Nationale et, surtout, les cadres du parti réclamer au Ministre de l'Education Nationale une plus grande détermination ... Pendant ce temps. l'enseignement catholique opposait avec courage sa volonté de dialogue, en précisant sur quoi pouvait porter une négociation fructueuse. Mais rien n'y fit. Et ce fut Pierre MAUROY lui-même qui prit l'initiative de siffler la fin de la trêve. Sans doute le Chef de Gouvernement est-il soucieux de se ménager pour l'avenir la sympathie d'un syndicalisme enseignant influent dans ce parti socialiste où il entend se tailler l'image du militant fidèle. Sans doute imagine-t-il que l'enseignement privé est suffisamment lassé par une si longue attente pour se laisser faire ... Toujours est-il, qu'enfin, il a jeté le masque en annonçant que le temps était venu d'agir.

Voilà les services sommés de préparer lois et décrets, voilà le Parlement prévenu du dépôt d'un projet de loi dès la session de printemps, voilà enfin l'ecole privée assurée que la rentrée 1984 ne ressemblera pas à la rentrée précédente. D'ici là, le Gouvernement souhaite la main-mise, peut-être la moins spectaculaire mais la plus efficace : celle qui concerne les professeurs, puisqu'un certain nombre d'entre eux seront appelés à la fonctionnarisation.

Face à cette offensive qui, cette foisci, ne cache pas son objectif, que va faire l'enseignement privé ? Jusqu'ici il a conservé mesure et sang-froid malgré une mauvaise foi évidente du Gouvernement dans l'application de la législation en vigueur. Il est apparu aux yeux de l'opinion publique non pas comme une force du passé attachée à quelques situations acquises, mais comme l'expression d'un mouvement de fond venu des parents attachés à leur rôle éducatif. Le Comité Permanent de l'Enseignement Catholique a pris au mot le Pouvoir actuel en affirmant qu'il était prêt à accepter les contraintes de la rigueur présente, à se concerter avec l'Enseignement Public pour l'ouverture et la fermeture de classes, pour l'expérimentation de nouvelles réformes pédagogiques ... Qu'aurait pu espérer de mieux un pouvoir animé par un authentique souci de rénovation du système éducatif. Tout était possible si un dialogue s'était engagé sur les aspects pratiques de cette coopération Privé-Public dès lors que le pluralisme était enfin reconnu. François MITTERAND aura, là encore, manqué une chance historique de parfaire la réconciliation engagée depuis les années 1950. Il aurait pu se souvenir de l'esprit qui avait animé déjà, sous le Gouvernement Guy MOLLET, la Commission Pierre-Olivier LAPIE. Robert LECOURT a bien montré que l'on était passé, à cette époque-là, très près d'un accord.

Hélas, aujourd'hui, nous n'en sommes pas là : c'est le sectarisme le plus excessif qui est en passe de l'emporter. Les responsables de l'Enseignement Privé doivent se souvenir qu'à un moment donné, il faut avoir le courage de l'affrontement pour préserver sa propre identité et sa liberté. Si demain ce sont des fonctionnaires qui occupent, par le seul jeu des règles administratives, les postes laissés vacants dans les établissements privés, il en sera fini de ce qui fait aujourd'hui la force fondamentale de l'Enseignement Catholique : un choix mutuel fondé sur la volonté de mettre en oeuvre un projet d'éducation cohérent. Certes, au début il n'en paraîtra rien : les mêmes personnes auront seulement changé de statut. Mais demain, cet Enseignement Privé, largement dominé par l'Etat investi du pouvoir d'autorité sur les maîtres, ne sera plus qu'une copie conforme de l'Ecole Publique.

Que quelques bonnes âmes ne se laissent pas aller à rêver de je ne sais quel compromis au sujet de cette fonctionnarisation des maîtres ... Si le pouvoir socialiste a choisi, après avoir beaucoup tergiversé, cette méthode, c'est d'abord qu'il la croit efficace. C'est ensuite parce qu'il sait que telle est la reven-

dication fondamentale de la Fédération de l'Education Nationale. Ce syndicalisme corporatiste, qui a progressivement envahi les rouages décisionnels de l'Education Nationale, veut désormais contrôler à son tour l'Enseignement Privé. La Fédération de l'Education Nationale rêve de parfaire son monopole avant que n'entrent en fonctionnement les premiers éléments de décentralisation décidés pour le début de l'année prochaine. En 1985, les Départements acquitteront les dépenses de fonctionnement des collèges, les Régions celles des lycées; ce n'est pas une décentralisation très ambitieuse car les parlementaires socialistes ont préservé le mode de nomination centralisé des professeurs; mais on peut espérer que les élus régionaux et départementaux sauront mieux se défendre que l'Etat contre l'excès de corporatisme ... Sans doute est-ce une raison supplémentaire pour laquelle la Fédération de l'Education Nationale à précipité ses mises en garde au Gouvernement afin d'obtenir très vite la fin, comme le dit M. BOUCHAREISSAS, des privilèges du Privé ... C'est une raison de plus pour résister, pour épargner à la France la création d'un monopole éducatif de l'Etat, germe des atteintes les plus graves aux Droits de l'Homme.

En fait, la défense du secteur privé d'enseignement acquiert une signification beaucoup plus large encore qu'il y a vingt ans : aujourd'hui nous voilà placés devant l'envahissement de l'Etat, devant une volonté idéologique beaucoup plus marquée d'utiliser l'école pour mettre en condition le citoyen ... Si les démocraties libérales ne préservent pas la chance de voir respecter l'initiative privée éducative aux côtés de l'initiative publique, les risques se trouvent multipliés .. Plus que jamais, la France aura besoin, demain, de mobiliser toutes ses énergies humaines pour gagner les batailles économiques de l'avenir, pour donner à ses jeunes les formations diversifiées qui leur permettront d'entrer dans le monde nouveau que nous prépare la révolution technologique ... Plus que jamais, la France aura besoin d'un renouveau des valeurs humaines et spirituelles sans lesquelles ne peut pas s'épanouir une grande démocratie : pouvons-nous prendre le risque aujourd'hui de les voir étouffer sous le manteau d'un Etat hégémonique? La réponse est «Non». Et si 1984 doit être le temps de l'épreuve nous devrons être à la mesure de l'épreuve.

### NOTE DE LECTURE

TOUJOURS PLUS (François CLOSETS) - GRASSET 329 pages

LA FRANCE A DEUX VITESSES (Lionel STOLERU) -

FLAMMARION 290 pages

«L'herbe est toujours plus verte de l'autre côté de la rue» dit un proverbe américain.

«Le jardin du voisin est plus beau que le nôtre». Jean Fourastié et Béatrice Brazil dans «LE JARDIN DU VOISIN» (Ed. Pluriel), François de CLOSETS dans **PLUS**» «TOUJOURS et STOLERU, dans «LA FRANCE A DEUX VITESSES» traitent de ce cheval de bataille de la gauche : la réduction des inégalités. Quand notre gouvernement s'essoufle à préparer la commémoration du bicentenaire de 1789 et que dans le même temps il rétrécit la liberté du citoyen et que la fraternité se cache derrière un «tombeur de têtes» mal pensantes, il faut au moins redorer le blason de l'égalité pour mériter un peu le titre de républicain!

Les trois ouvrages cités décortiquent cette noix creuse en démontrant que les inégalités ne sont pas, toutes, celles qu'on voudrait combattre.

Qu'il suffise de citer le premier qui, avec ses tableaux, ses statistiques, traite le problème surtout en sociologue et en économiste. Sa lecture en est aussi édifiante que celle des deux autres, mais elle se situe sur un autre plan.

François de CLOSETS et Lionel STOLERU tirent la philosophie de cette soif d'égalitarisme envieux et insatisfait. Mais les inégalités qu'ils dénoncent ne sont pas près de disparaître, même et surtout avec «LE PEUPLE DE GAUCHE» au pouvoir, tout en reconnaissant que, s'ils les ont aggravées, nos dirigeants ne les ont pas créées.

M. BARRE, Premier Ministre, n'avaitil pas déjà parlé de «nantis» au grand scandale de ceux qui quelques mois après prenant la tête du troupeau n'ont pas encore réussi à sauver le Capitole.

Bref, le Français est insatisfait : il y a de quoi. La lutte des classes existe, mais celle-là, Marx ne l'a pas inventée. La France est coupée en deux et roule à deux allures. Et aucun système électoral, quel qu'en soit l'aménagement, le découpage, le charcutage, le truquage, n'y portera remède. Car il y a le Français priviligié, douillettement installé dans une confortable sécurité, et le Français déshérité qui doit quotidiennent lutter pour son gagne-pain et celui des siens, sans être assuré du lendemain. En période de crise économique tous ceux qui pren-

nent des risques : industriels, commerçants, patrons petits et grands, professions libérales, peuvent se trouver parmi les défavorisés.

A ce compte, le petit fonctionnaire, au traitement modeste, est mieux loti que l'entrepreneur, quelle que soit la taille ou la nature de son entreprise.

Mais qui croyez vous qui crie le plus fort contre les inégalités ?

Les faibles? Les obscurs désarmés contre le sort? Non, ceux là sont trop occupés à s'efforcer de survivre. Le tintamarre vient de la brigade de ceux qui réclament toujours plus, qui roulent sans effort à la vitesse supérieure, ont un bon instrument de travail, du temps libre, de hauts revenus, de l'influence, du savoir-faire, bref, tout ce qu'il faut pour construire savamment un réquisitoire attendrissant. «Ceux qu'on entend crier ont probablement déjà reçu».

Tous ces privilèges de grand papa, ces adversaires de l'impôt sur la succession, cet «archaïque préjugé anti-patronal», héritage périmé d'une idéologie de gauche, stérilisent l'esprit d'invention et d'audace. «La meute de nos «partageux» ressemble bien souvent à ce troupeau de chèvres pacifiques, qui, faute de savoir distinguer le fruit à cueillir de la pousse à respecter, vous font le désert plus sûrement qu'une explosion atomique». Car en effet, le péché suprême inégalitaire c'est la possession de capitaux. Lionel STOLERU et François de CLOSETS ont beau démontrer que seul est immoral l'argent hérité, la rente de situation, à l'inverse de la richesse acquise par le travail qui récompense la peine, la créativité, car enfin

#### **ERRATUM**

Dans le bulletin n° 9 de novembre 1983, une ligne a été omise dans l'avant dernier paragraphe de l'article d'Henriette BOSSELUT «à travers la Chine» (page 6 du bulletin).

Ce paragraphe doit être lu ainsi :

«Il m'a semblé que l'amour du prochain est dans leur nature, malgré les répressions politiques et pénales qui frappent les citoyens si leurs croyances entravent le développement du socialisme».

si le jardin du voisin est plus beau, peutêtre est-ce parce qu'il le cultive mieux, rien n'y fait : être patron, être riche (car l'un ne va évidemment pas sans l'autre dans l'esprit de nos socialistes anti-élitistes), voilà la tare indélébile. Et l'on va répétant qu'est scandaleuse l'inégalité des salaires en évitant de reconnaître que la grille s'est singulièreresserrée depuis quelques années. Ce resserrement risque, s'il, s'accentue, d'aboutir à des inégalitésplus criantes encore. Car est-ce bien moral en fin de compte de rétribuer tout le monde de la même façon quelles que soient la qualité et la quantité de travail fournies? Mais, dans ce cas, on aura abouti au résultat voulu : la mort des élites. Considérons ce qui passe ou s'est passé dans les pays à revenus tassés par excellence, la Suède et la Grande Bretagne : la fuite des cerveaux est devenue un handicap terrible et Madame Thatcher a fort à faire pour redresser une dangeureuse situation qui avait mis son pays sur la voie du sous-développement accéléré.

Une société qui demande toujours plus pour ses nantis et laisse les faibles sur le bord de la route, n'ose s'attaquer aux privilèges. Elle aggrave au contraire les incohérences dès qu'elle stigmatise par idéologie ce qu'elle croit être un scandale. Par exemple au moment où sous prétexte de moraliser la presse, on veut s'attaquer à ce qu'on appelle «le monopole Hersant» et introduire le pluralisme (la dernière de notre gouvernement) dans l'information, que ne met-on fin au monopole d'embauche de la Fédération Française des Travailleurs du Livre CGT, dont les imprimeurs de journaux ont un salaire mensuel qui se situait, en 1982, entre 11.000 et 16.000 francs pour un travail quotidien de cinq heures et sept à neuf semaines de congés payés annuels ? Sans compter la sécurité de l'emploi. Comme le rappelle François de CLOSETS, «LE PARISIEN LIBERE». il y a dix ans, a été victime de ces privilégiés tout-puissants. Ce n'est pas M. KRAZUCKI et ses camarades ministres au pouvoir qui vont mettre fin à ces passe-droits.

Tant Lionel STOLERU que François de CLOSETS optent pour privilégier ceux qui ont le goût du risque et l'audace d'entreprendre, la volonté de se battre au sein d'une concurrence loyale, avec la peur de l'échec, mais l'espoir du succès, où le travail hebdomadaire

# appel au président de la république

Avant que ne s'achève le débat parlementaire sur l'enseignement supérieur, les soussignés en appelent solennellement à M. François MITTERAND, Président de la République, pour que soient corrigées, dans les réformes en cours, les dispositions et les déviations qu'ils jugent de nature à entraîner une dégradation profonde et irréparable de l'Université française.

ILS CONSIDERENT que la nécessaire démocratisation de l'enseignement supérieur commande l'ouverture des Universités «à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité». Mais ils estiment que cette démocratisation serait un leurre si les étudiants ne recevaient dans leurs Universités que des enseignements insuffisants et sans débouchés réels.

ILS DEMANDENT donc que soit affirmée, avec le droit pour tout bachelier d'obtenir une place dans l'enseignement supérieur, la possibilité pour les Universités de diversifier leurs formations et d'orienter les étudiants, selon des procédures variables avec les disciplines et les filières concernées, en considération des aptitudes des candidats, des capacités d'accueil des établissements et des débouchés professionnels prévisibles.

ILS CONSIDERENT que les tâches nouvelles imposées aux Universités par les besoins de notre époque ne doivent leur retirer ni le droit, ni le temps, ni les moyens d'assumer leurs deux autres missions essentielles, qui sont de recherche et de culture. Car il serait désastreux pour le développement comme pour la liberté de la formation, de la recherche et de la culture, que ces trois formes d'activité de l'esprit soient éclatées et distribuées entre institutions radicalement distinctes et rapidement divergentes.

ILS DEMANDENT donc très spécialement que des liens organiques, au niveau des structures, des programmes et des échanges, soient maintenus ou rétablis entre les Universités, les Ecoles et les grands organismes de recherche tels que le Centre National de la Recherche Scientifique.

ILS CONSIDERENT que les Universités ont pour finalité «d'élever le niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la

composent» et qu'elles ne pourront le faire que si leur corps enseignant est lui-même d'un haut niveau scientifique, culturel et professionnel.

Ils estiment que le maintien de ce niveau exige l'évaluation périodique des mérites de chacun, comme c'est le cas dans les organismes publics de recherche, et, de surcroît, un recrutement régulier de jeunes chercheurs et enseignants.

ILS DEMANDENT que le projet de loi affirme clairement les responsabilités propres à chacun des corps définis par le gouvernement et que le statut en préparation prévoie des possibilités effectives de promotion pour tous ceux et ils sont nombreux – qui en ont la capacité, selon un calendrier de création de postes de professeurs défini par une loi-programme et suivant des procédures correspondant aux normes internationales de la profession. Ils insistent pour que le projet de statut soit élaboré au grand jour avec le concours d'une commission composée de personnalités incontestées, commission fonctionnant selon des procédures transparentes. Dans l'immédiat. ils demandent le retrait pur et simple du décret du 16 septembre 1983, texte humiliant et largement inapplicable.

ILS CONSIDERENT que l'Université doit demeurer «indépendante de toute emprise politique, économique, religieuse, idéologique ou syndicale» et qu'elle doit tendre à «l'objectivité du savoir» comme au respect de «la diversité des opinions».

ILS DEMANDENT donc que les universitaires demeurent majoritaires dans les conseils de leur établissement ; qu'ils y soient désignés en leur qualité propre et non à raison de leurs appartenances politiques, économiques, religieuses, idéologiques ou syndicales comme y invite le scrutin de liste; qu'ils y soient élus, conformément aux principes du droit commun électoral, par le collège de ceux qui appartiennent au même corps et que les règles du jeu démocratique demeurent dans les Universités ce qu'elles sont dans le reste de la Nation.

#### M. Anatole ABRAGAM,

physicien, membre de l'Académie des Sciences;

#### M. Henri BARTOLI,

économiste, Professeur à l'Université de Paris I;

#### M. Etienne BAULIEU,

biochimiste, professeur à la faculté de Médecine de Bicêtre;

#### M. J.E. BLAMONT.

membre de l'Académie des Sciences;

M. Hubert BROCHIER.

économiste, professeur à l'Université de Paris I;

#### M. Henri CARTAN,

mathématicien, Prix Wolff, membre de l'Institut, Médaille d'or du C.N.R.S.;

#### M. Raymond CASTAING.

physicien, membre de l'Académie des Sciences;

#### M. Pierre CHAMBON.

biochimiste, professeur à l'Université de Strasbourg, Médaille d'or du C.N.R.S.

#### M. Gustave CHOQUET,

mathématicien, membre de l'Académie des Sciences;

#### M. COHEN-TANNOUDJI,

physicien, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France; M. Alain CONNES.

mathématicien, Médaille Fields, membre de l'Académie des Sciences, directeur de recherche au C.N.R.S.;

#### M.Yves COPPENS.

préhistorien, professeur au Collège de France, membre correspondant de l'Académie des Sciences;

#### M. Michel DEMAZURE,

mathématicien, professeur à l'Ecole polytechnique.

#### M. Paul DIDIER.

juriste, professeur à l'Université de Paris II,

#### M. Georges DUBY,

historien, professeur au Collège de France:

#### M. Maurice DUVERGER,

politologue, professeur à l'Université de Paris I:

#### M. Jacques ELLUL,

historien du droit, professeur à l'Université de Bordeaux I;

#### M. FEHRENBACH,

astronome, membre de l'Académie des Sciences;

#### M. Jean GAUDEMET.

histoire du droit, professeur émérite à l'Université de Paris II:

#### M. Paul GERMAIN,

mécanique, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'Ecole polytechnique;

(suite page 10)

(suite de la page 8)

dépasse les 39 heures de M. AUROUX et se prolonge au-delà des 60 ans réglementaires, tous éléments stimulants, dans une société «à la carte» où chacun pourra choisir librement sa façon de vivre. Quand verrons-nous tout celà ?

Ne convient-il pas de souligner que dans la libre Amérique, c'est l'effort qui paie et le succès est le fruit du travail. Malgré la crise, la conjoncture internationale difficile, la prospérité est au bout de chemin. En Union Soviétique et chez ses satellites tout est planifié, collectivisé. Les séances de travail obligatoire se déroulent dans une morne indifférence. L'économie stagne, la pénurie s'installe partout. Seule la «Nomenklatura» jouit d'avantages substantiels. Même si on en fait partie, il doit être dur de vivre dans ce bocal étouffant. Travaillons donc à sensibiliser notre société aux vrais problèmes du moment et écoutons l'appel de la vie que nous lancent ces deux auteurs. C'est tout l'avenir de notre société qui est en jeu.

Jeanne AMBROSINI

Post-Scriptum: Je rappelle à nos lecteurs qu'une note de lecture parue dans «L'AVENIR FRANCAIS» de MARS-AVRIL 1983 introduit le livre de L.STOLERU «LA FRANCE A DEUX VITESSES» Ils pourront s'y référer.

# POUR UNE PLUS GRANDE TOLERANCE

Pour le dixième anniversaire de la mort de Robert BURON, je suis allé au cours de cette année me recueillir sur sa tombe dans le petit cimetière de VILLAINES-LA-JUHEL (Mayenne), dont il fut maire de 1953 à 1970.

Je livre à la méditation de chacun la citation suivante, gravée en lettres d'or sur la dalle de marbre :

Robert BURON - 1910-1973

«Je combats pour ce que je crois et j'aime tous ceux qui combattent pour ce qu'ils croient, même s'ils ne croient pas la même chose que moi.

J'espère que ma vérité triomphera, non pas contre les autres, mais parce qu'un jour à eux aussi elle apparaitra «VERITE».

R.B. «Par goût de la vie» 1972.

Roger DOBIGNY

#### APPEL AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(suite de la page 9)

Mme Marianne GRUMBERG-MANAGO, biochimiste, membre de l'Académie des Sciences:

M. Paul JACQUINOT.

physicien, membre de l'Académie des Sciences;

M. François JACOB,

Prix Nobel, professeur au Collège de France:

M. Wladimir JANKELEVITCH,

philosophe, professeur à la Sorbonne; M. Alfred JOST,

physiologiste, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France.

M. Edgar LEDERER,

biochimiste, membre de l'Académie des Sciences, Médaille d'or du C.N.R.S.

M. Jacques LE GOLF,

historien, directeur d'études à l'E.H.E.S.S

M. Jean LERAY,

Prix Wolff, membre de l'Académie des Sciences, professeur honoraire au Collège de France;

M. Claude LEVI-STRAUSS.

anthropologue, membre de l'Académie Française, professeur honoraire au Collège de France;

M. Anaré LICHNEROWICZ,

mathématicien, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France;

M. André LWOFF,

biologiste, Prix Nobel de Médecine, membre de l'Académie des Sciences;

M. Gérard LYON CAEN,

juriste, professeur à l'Université de Paris I M. Paul MANDEL,

biologie humaine et sciences médicales, membre de l'Académie des Sciences;

M. André MARECHAL.

physicien, membre de l'Académie des Sciences;

M. Louis MICHEL,

physicien, membre de l'Académie des Sciences, directeur d'études à l'E.H.S.S.S.

M. Paul MILLIEZ,

professeur de médecine;

M. André MIQUEL,

professeur d'arabe au Collège de France; M. François MOREL,

physiologiste, professeur au Collège de France;

M. Louis NEEL,

physicien, Prix Nobel, membre de l'Académie des Sciences;

M. NICOLET,

historien, professeur à l'Université de Paris I;

M. Philippe NOZIERE,

physicien, membre de l'Académie des

Sciences, professeur au Collège de France; M. J.C. PECKER.

astrophysicien, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France:

M. Francis PERRIN.

physicien, membre de l'Académie des Sciences;

M. Jean POUILLOUX.

archéologue, membre de l'Institut;

M. Jean RIVERO,

juriste, professeur émérite à l'Université de Paris II;

M. Evry SCHAPZMAN,

astrophysicien, directeur de recherche au C.N.R.S., médaille d'or du C.N.R.S.;

M. Laurent SCHWARTZ,

mathématicien, Médaille Fields, membre de l'Académie des Sciences;

M. Pierre-Henri TEITGEN,

juriste, professeur émérite à l'Université de Paris I;

M. René THOM,

mathématicien, Médaille Fields, membre de l'Académie des Sciences;

Mme Jacqueline THOMAS,

linguiste, Prix Volney, directrice de recherche au C.N.R.S.;

M. Jacques TITS,

mathématicien, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France;

M. Alain TOURAINE,

sociologue, directeur de recherche à l'E.H.E.S.S.;

M. Jean-Pierre VERNANT,

historien, professeur au Collège de France;

M. Pierre VIDAL-NAQUET,

historien, directeur d'études à l'E.H.E.S.S

LE MONDE 23 NOV. 1983



La mémoire murale politique des Français de la Renaissance à nos jours.

Exposition sur l'affiche politique du 28 janvier au 19 février 1984 à la Conciergerie 1 Quai de l'Horloge PARIS 1er

<sup>\*</sup> Les phrases entre guillemets sont empruntées au texte du projet de loi sur l'enseignement supérieur

# LE CONGRES ATLANTIQUE

(ROME 16 - 19 NOVEMBRE 1983)

par Alfred COSTE-FLORET Président de l'Association Française pour la Communauté Atlantique

L'association du Traité Atlantique vient de tenir son Congrès international à Rome du 16 au 19 novembre 1983. Les seize pays membres de l'Alliance atlantique étaient représentés par d'importantes délégations. Je conduisais la délégation française. L'Assemblée a entendu les exposés du Secrétaire Général de l'OTAN, Joseph Luns, du Commandant-en-Chef en Europe, le Général Rogers et des différents rapporteurs. Elle a eu l'honneur d'une audience privée du Saint Père et les chefs de délégations ont été reçus au Quirinal par le Président Pertini.

Que retenir en conclusion de cette Assemblée ? Le sujet proposé était : «L'Alliance atlantique, instrument de paix et de sécurité». L'Assemblée a souligné la nécessité d'obtenir le plus large «consensus» possible en ce qui concerne les politiques de défense de l'Alliance, non seulement parmi les gouvernements et les «élites», mais aussi dans l'ensemble de la population. Un effort supplémentaire est nécessaire dans les domaines de l'information et de l'éducation, compte tenu de l'importance de l'opinion publique dans les Démocraties.

Dans le domaine des rapports Est-Ouest, l'Assemblée a maintenu la nécessité d'appliquer avec résolution la double décision prise par l'Alliance en décembre 1979 à savoir le déploiement en Europe des Pershing II et des missiles de croisière et en même temps la poursuite des négociations de Genève sur le désarmement. Les Soviétiques qui ont quitté la table de négociation sont en permanence invités à y revenir.

L'application rigoureuse de la double décision est, en effet, le seul moyen à la fois de préserver la paix et d'amener l'Union soviétique à composition. La négociation de Genève avait peu de chances d'aboutir avant le déploiement en Europe des Euromissiles puisque les SS-20 assuraient à l'Union soviétique une incontestable supériorité régionale et que les fusées de l'OTAN n'étaient encore qu'en projet. Ce sont les Soviétiques qui ont créé un déséquilibre des forces par l'installation des SS-20 comme instrument en Europe de leur

hégémonie régionale. Cette situation était inacceptable pour l'Alliance Atlantique. D'où la double décision d'y répondre à la fois par la modernisation des movens militaires et par un dialogue. Cependant les conditions d'aboutissement du dialogue n'existaient pas tant que l'URSS possédait une supériorité régionale en matière de forces nucléaires de théâtre. Au contraire, la nouvelle situation qui suivra le déploiement des Euromissiles pourrait inciter l'URSS à rechercher un accord. La nouvelle donne pourrait bien favoriser le compromis sur les armements qui devra bien un jour intervenir entre les deux grands. Il faut aujourd'hui accepter le fait que l'équilibre des forces doit être rétabli pour que la négociation puisse s'engager sérieusement. Il faut aussi constater que les SS-20 sont typiquement l'arme d'une guerre nucléaire limitée à l'Europe puisqu'ils menacent la seule Europe sans pouvoir atteindre les Etats-Unis et donc sans exposer automatiquement l'URSS à des représailles américaines. C'est le «découplage» de la défense de l'Europe et de la défense des Etats-Unis. Les Pershing II et les missiles de croisière sont, au contraire, l'arme du «couplage» de la defense européenne et de la défense des Etats-Unis puisqu'ils incluent le territoire soviétique dès le début de la guerre en Europe dans la zone d'opération. Dès lors l'escalade vers une guerre générale ne pouvant plus être limitée, la dissuasion de l'agresseur est probable. C'est donc une détermination européenne sans faille qui peut amener les deux grands à enfin s'entendre. Plus que jamais aujourd'hui comme hier la Paix et la Sécurité de l'Occident reposent sur la solidarité et la fermeté des alliés atlantiques.

Pour prévenir la guerre, une stratégie réaliste est nécessaire. Nul ne l'a mieux définie que l'Ambassadeur Ellsworth, ancien Secrétaire d'Etat adjoint pour la défense des Etats-Unis, qui a affirmé la nécessité de maintenir un dispositif militaire dont le potentiel corresponde à celui des forces armées soviétiques. Car c'est l'équilibre des forces qui préserve la paix et le déséquilibre des forces

qui encourage l'agression. C'est pourquoi l'Ambassadeur Ellsworth et le Congrès tout entier ont porté grande attention au message d'Andrei Sakharov, le grand physicien nucléaire et dissident soviétique.

«Le principal danger est de glisser dans une guerre nucléaire généralisée. Si la probabilité d'un tel cataclysme pouvait être réduite au prix de dix ou quinze années de plus de course aux armements, peut-être faudrait-il payer ce prix alors que des efforts seront déployés en même temps sur les plans diplomatique, économique, idéologique, politique, culturel et social pour prévenir une guerre».

Plus vite sera rétabli l'équilibre des forces, plus grandes seront les chances d'un accord. C'est un mélange de peur, de bonnes intentions et d'idéalisme dévoyé qui, il y a quarante cinq ans, conduisit la France et l'Europe à Munich et de là à la guerre, au désastre, à l'occupation et à la servitude. Cela ne doit plus jamais se reproduire. Le pacifisme et le neutralisme sont l'illusion et l'aventure de ceux qui veulent gommer notre plus récente Histoire.

«Plutôt rouges que morts» proclament en Europe pacifistes, neutralistes et communistes. A cette pitoyable démission des responsabilités, à cette acceptation de l'Etat totalitaire et de la servitude, opposons le cri de Danton en 1789 «La Liberté ou la Mort».

Ce qui fait la valeur de la vie c'est la Paix dans la Liberté. En défendant les valeurs qui fondent notre civilisation occidentale, l'Alliance Atlantique est, depuis plus de trente ans, ouvrière de paix et de la seule paix qui vaille, la paix dans la liberté. Tel est le message du Congrès de Rome.

Soyons-y fidèles.

Jean RAYMOND-LAURENT «brève relation de ma vie» Plaquette de 33 pages par lui-même

Commande à passer à Louis BOUR 44 rue Saint Didier 75116 PARIS

# LE TEMPS DE LA LUCIDITÉ ET DU COURAGE

André MONTEIL, Ancien Ministre

Dans les «Mémoires» de Raymond Aron, j'ai noté une réflexion pertinente sur les difficultés comparées du travail de l'historien et de l'analyste politique. Le premier, qui juge avec du recul, a beau jeu de démêler l'enchaînement des causes et des conséquences et peut apparaître comme sage à bon compte. Mais pour qui prétend commenter le quotidien, difficile est le jugement, plus difficile encore la prévision. A cet égard, je ne suis pas mécontent que mon dernier article «La crise de l'O.L.P.» n'ait pas été démenti par les faits. (J'écris à un moment où, dans Tripoli assiégé, l'O.L.P. de Yasser Arafat agonise sous les coups de boutoir syriens.)

Mais, l'actualité, ce sont aussi les représailles de la France, «les premières», a dit Charles Hernu, en réponse à l'assassinat de nos parachutistes par les terroristes chiïtes, pro-iraniens, avec la complaisance, sinon sous la direction, de la Syrie.

Dans un premier temps, l'opinion publique française - parti communiste excepté – a largement approuvé les décisions du Président de la République.Il semble que, par la suite, des doutes ou même des critiques se fassent jour. concernant l'efficacité de l'opération, le flou des explications et les retombées dans le domaine de la politique intérieure. Annie Kriegel, que je lis toujours avec grand soin, parle d'une «opérationspectacle». Je n'aime pas ce titre et je préfère m'en tenir à la phrase liminaire de son article : «La France avait l'impérieuse obligation de riposter pour que l'assassinat de nos soldats ne passe pas par pertes et profits. Il fallait le faire. C'est fait ...» J'approuve donc, et ma réaction n'est pas épidermique; elle ne procède pas d'un désir archaïque de vengeance mais d'une conviction fondée sur l'analyse du terrorisme international et des moyens de le combattre. Céder une seule fois au chantage, c'est s'engager dans un engrenage sans fin. La règle d'or - qu'Israël nous a apprise est de ne céder jamais et de réagir à chaque fois, en tout lieu, et dans les moindres délais. A cet égard, la riposte française eût gagné à être plus rapide.

Il faut noter qu'à la suite du raid français sur Baalbek, la seule approbation franche et massive est venue d'Israël. Ailleurs, y compris chez nos partenaires et alliés, ce n'est que silence gêné, trouble, critiques et parfois, carrément, la désapprobation.

Faut-il s'en s'émouvoir ? Oui, dans

la mesure où cette réaction traduit, en Occident, le pourrissement de l'esprit de défense. Toute réponse aux actions de déstabilisation dirigées contre les pays libres et leurs intérêts dans le monde, que ces actions soient le fait des soviétiques, de leur alliés cubains, libyens, syriens ou des fanatiques islamiques manipulés par eux, rencontre toujours un Occident divisé, incertain et, pour tout dire, pusillanime.

La France, quoique moins contaminée que d'autres, ne fait pas toujours exception. Pour ma part, je ne comprends pas que le gouvernement ne manque aucune occasion de contrer la politique des Etats-Unis en Amérique Centrale et condamne vigoureusement l'intervention américaine à la Grenade, alors que la France, pour sa part, adopte une attitude courageuse au Liban et au Tchad. Comme si, dans tous les cas, par complices ou clients interposés, ce n'était pas à la même menace et au même dessein que les démocraties libérales sont, toutes ensemble, confrontées.

Comment expliquer cette faiblesse générale devant le péril commun ? Une faiblesse qui rappelle singulièrement l'esprit de Munich. On ruse avec les faits, on compose avec l'événement, on recule devant la décision, on invoque les prétextes formels et les arguments strictement juridiques, en face de puissances et de mouvements qui ne s'embarrassent jamais des principes du droit et des usages en vigueur entre Etats civilisés. Pourquoi ces détours et cette paralysie? Parce que l'on a peur. Et cette peur non seulement ne conjure pas le danger, mais elle l'accentue, le rapproche et le rend inévitable.

Bien entendu, cette peur — j'oserai dire cette lâcheté — trop répandue à l'Ouest, se dissimule derrière un certain nombre d'analyses et de jugements. Mais, en fin de compte, ce n'est pas l'analyse qui commande l'inaction, mais la faiblesse qui engendre la confusion des analyses. On le voit bien dans la question des «euromissiles», où trop d'intellectuels, de politiciens ou de pasteurs exploitant la «grande peur» du nucléaire, se trouvent être — qu'ils le veuillent ou non — les complices objectifs de l'impérialisme soviétique.

Le monde dangereux où nous vivons exige des gouvernements beaucoup de lucidité et de courage. Ainsi, dans l'affaire libanaise, pourquoi tourner autour du pot et se voiler la face? Ce qui empêche le rétablissement de la paix

au Liban, la restauration de l'intégrité, de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays, c'est, en un mot comme en quatre, la Syrie; c'est la volonté du président Assad de réaliser son objectif de la Grande Syrie comprenant le Liban la Jordanie et ... la Palestine (c'est-à-dire Israël).

Feindre de croire que la paix au Liban peut sortir de la conférence de réconciliation de Genève, que l'accord des factions libanaises est la condition suffisante du retrait des troupes étrangères, est une dérision. C'est exactement l'inverse. Seul le retrait des troupes étrangères, et notamment de la Syrie, qui manie à sa guise telle ou telle faction selon ses intérêts du moment, permettrait un accord relativement facile entre les différentes composantes de l'entité libanaise.

Israël quant à lui, ne veut pas rester une seconde de plus, sur un mètre carré de trop du territoire libanais, à partir du moment où sa sécurité sera assurée sur sa frontière nord, mais cela implique un retrait parallèle et simultané de l'occupant syrien. C'est pourquoi, toute mesure qui est prise ou sera prise pour bloquer les manoeuvres syriennes, tout avertissement, même indirect, comme celui que la France a donné à Baalbek, sert à la fois les intérêts légitipes du Liban et la paix. Encore faut-il que les pays de liberté conservent leur sangfroid et ne cèdent pas à la tentation du renoncement/

Comme je m'honore d'être Chrétien, me permettra-ton également de me tourner vers les plus hautes autorités spirituelles pour leur dire qu'elles aussi doivent donner l'exemple du courage. Ce n'est pas sans tristesse que je garde en mémoire les paroles que nous adressait récemment, à l'occasion d'une rencontre de travail, un des responsables autorisés des Chrétiens maronites. Avec les accents du désespoir, ce porte-parole d'une communauté qui, pendant des siècles,, perdue dans l'océan arabe et au prix de tant de luttes a maintenu au Proche-Orient le nom chrétien, nous disait son amertume d'avoir constaté que, quelques jours à peine après les massacres dans le Chouf de trois mille chrétiens, féodal «progressiste», Joumblatt, le leader des massacreurs, avait été reçu à Rome par d'éminents dignitaires du Vatican.

Quel signe! et quel contraste avec la véhémence orchestrée qui avait suivi, en 1982, la déplorable affaire de Sabra et Chatila!